

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 3 septembre 2020 à 18H

A la salle du conseil

Nombre de Membres :	En exercice : 14
☞ Présents : 14	ARRIETA Marie, CHALET Frédéric, CURNUT Henri, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLOT Sandrine, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☞ Absents excusés :	SIMON Nathalie
☞ Absents :	
☞ Procurations données :	SIMON Nathalie à VERGNAT Christophe
☞ Secrétaire de séance :	FABRE Annie
☞ Date de la convocation :	14 août 2020

❖ **Ordre du jour**

❖ **Questions diverses**

- Les préparatifs du marché des producteurs
- Démission de l' élu Philippe Flottes
- Questions ouvertes de l' élu Frédéric Chalet au Maire : PLU/urbanisme
- Mise en place du comité de pilotage 2020/2026
- Lettre d' information n°2 à envoyer à la population
- Vente des lots
- Programmation des réunions publiques pour l' adressage

❖ **Délibérations :**

- 2020/043 Participation de la commune aux trois classes découvertes sur le mandat
- 2020/044 Prise en charge de deux transports annuels pour les sorties d' école
- 2020/045 Augmentation de 5€ à la subvention par élève portant la somme à 50 € par élève
- 2020/046 Demande de remise gracieuse des loyers du multiservices
- 2020/047 Acquisition de deux radars pédagogiques pour Parlan et le Piboul
- 2020/048 Adoption du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l' assainissement collectif
- 2020/049 Désignation des délégués à la CLECT du Pays Ségali
- 2020/050 Fixation du tarif de la cantine scolaire suite au changement de prestataire
- 2020/051 Demande de subvention à la Région et au Conseil Département pour le projet « Valorisation des chemins pédestres »
- 2020/052 Mise à disposition de Virginie LE MENTEC
- 2020/053 Vote sur le maintien ou non dans les fonctions de 4ème adjoint de Monsieur Chalet.
- 2020/054 Décision modificative budget communal
- 2020/055 Décision modificative multiservices
- 2020/056 Délégué à Aveyron Ingénierie

Le public étant présent à ce conseil municipal monsieur le maire rappelle rapidement les règles de la tenue du conseil.

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 24 juillet 2020

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du compte rendu de la séance du 24 juillet. Après des demandes de modification, le compte rendu est validé à 13 voix pour et 1 voix contre.

❖ Questions diverses

- Les préparatifs du marché des producteurs

Monsieur Rebois explique que tout est prêt dans son ensemble pour le marché des producteurs. Il y aura besoin d'aide pour monter les chapiteaux ainsi que pour les préparatifs.

- Démission de l' élu Philippe Flottes

Monsieur le Maire indique que les élus ont été destinataires d'un message de Philippe Flottes annonçant sa démission du conseil. Monsieur le Maire regrette cette démission mais comprend les raisons évoquées.

- Questions ouvertes de l' élu Frédéric Chalet au Maire : PLU/urbanisme

Monsieur le Maire donne une explication du différend qui l'oppose à Monsieur Frédéric Chalet. Il fait lecture du courrier de Monsieur Frédéric Chalet puis donne la parole à celui-ci qui expose son point de vue durant presque 1 heure.

Après ce débat, enrichi de textes de loi, Monsieur le Maire propose de clore définitivement les sujets de discordes évoqués jusque-là et demande à l' élu en question de saisir le tribunal administratif, si les réponses apportées aux accusations de l' élu ne lui conviennent toujours pas.

Ensuite, Monsieur le Maire propose de reporter à la prochaine réunion du conseil les deux sujets suivants à l'ordre du jour, à savoir :

- Mise en place du comité de pilotage 2020/2026
- Lettre d'information n°2 à envoyer à la population
- Vente des lots

La commune a vendu le lot 5 du lotissement des Agoustes et il reste à signer l'acte de vente du lot 05 des hauts de l'Espaillou qui viendra clôturer la vente des 6 lots de ce lotissement. Il restera donc 7 lots à vendre sur la Agoustes (3, 6,7,9,10,11,12).

- Programmation des réunions publiques pour l'adressage

Il est prévu deux réunions publiques pour parler du projet adressage avec la population.

Le 25 septembre pour le secteur de Sainte Juliette, les Cans, Castagnalettes, Puèche Mège, Druilhe

Le 2 octobre pour le secteur du Piboul, le Bès, le Viala

❖ Délibérations

2020/043 Participation de la commune aux trois classes découvertes sur le mandat

Monsieur le Maire propose de participer financièrement à trois classes découvertes que l'école nous soumettrait durant la durée du mandat à savoir de 2020 à 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- ✓ **De subventionner** trois classes découvertes durant la durée du mandat de 2020 à 2026.
- ✓ Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

2020/044 Prise en charge annuelle de la commune de deux transports scolaires.

A l'issu des travaux de la commission scolaire, Monsieur le Maire propose de prendre en charge deux transports annuellement lors des sorties des classes de l'école des hauts du Viaur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

De prendre en charge deux transports durant l'année scolaire.

- ✓ Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

2020/045 Modification de l'attribution de la subvention par élèves de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention par enfant scolarisé à l'école les Hauts du Viaur est de 45 Euros depuis 7 ans. La commission scolaire propose d'augmenter cette subvention de 5 Euros, passant la subvention par élèves à 50 Euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à augmenter la subvention par élève la ramenant à 50 euros par an et par élève.
- ✓ Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

2020/046 Demande de remise gracieuse des loyers du multiservices

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée en France.

Le 14 mars 2020 a été décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie, imposant la fermeture des restaurants et débits de boissons.

Monsieur Tomy Hicks venait d'ouvrir le multiservices, au fil du Viaur, il a été touché de plein fouet par le confinement.

Compte tenu de l'absence totale d'activité économique du multiservices, M. Hicks locataire durant la période de confinement et considérant qu'il est de l'intérêt général de la commune de soutenir la seule activité à vocation sociale de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer Monsieur Tomy Hicks des loyers du mois d'avril jusqu'au 31 août 2020.

Monsieur le Maire va demander à M. Hicks où en est la reprise du point poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'exonérer Monsieur Tomy Hick du paiement des loyers jusqu'au 31 août 2020.**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.**

2020/047 Achat d'un radar pédagogique pour Parlan et le Viala

Monsieur le Maire indique que cet achat est issu du programme de la campagne avant les élections municipale.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait d'acquérir un radar pédagogique pour Parlan et un radar pédagogique pour le Viala, étant donné que c'est une promesse de campagne.

Il rappelle que ces radars peuvent se déplacer sur le territoire

Il demande que le 1^{er} adjoint réalise 2 devis pour l'achat de radar pédagogique version solaire avec pour caractéristiques principales l'affichage de la vitesse et de messages dynamiques.

Les entreprises sollicitées sont les suivantes :

- ✓ SARL SIGNAUX GIROD RODEZ sise Parc d'activité de Cantaranne – 416 Rue des Landes 12850 ONET LE CHÂTEAU
- ✓ EURL SIGNOVIA sise Pisse Co - ZA de Calmont 12450 CALMONT

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- ✓ **D'acquérir** deux radars pédagogiques auprès du mieux-disant
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants

2020/048 Adoption du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2020/049 Désignation des délégués à la CLECT du Pays Ségali

- Vu la délibération n° 20200730-03 en date du 30 juillet 2020 de Pays Ségali Communauté communes portant constitution de la CLECT et approbation de son règlement intérieur ;
- Considérant que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Christophe VERGNAT, conseiller municipal : délégué titulaire,
- Simon WOROU, maire : délégué suppléant.

2020/050 Fixation du tarif de la cantine scolaire suite au changement de prestataire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite au changement de prestataire et en accord avec les parents d'élève, le tarif du repas de la cantine scolaire à compter du 1 septembre sera de 3.80 euros, le tarif proposé à compter du 1 septembre 2020 sera donc de 3.80 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **De fixer** le tarif unitaire du repas de la cantine scolaire à 3.80 euros à compter du 1 septembre 2020.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Afin de solliciter une subvention à nos partenaires financiers, il est de mise que le conseil municipal délibère pour approuver le projet et accepte de solliciter la subvention Il s'agit ici de la 1^{ère} tranche du projet « Valorisation des chemins communaux ». Marie Pean-Barre s'est occupée du dossier.

2020/051 Demande de subvention à la Région et au Conseil Département pour le projet « Valorisation des chemins pédestres »

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la réalisation du projet « Valorisation et Entretien des chemins communaux »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a déjà été déposé à la Région par le biais des services du PETR et il faudrait compléter ce dossier d'une délibération du conseil acceptant la réalisation et le plan de financement du projet.

Monsieur le Maire indique aux élus que le Conseil Départemental participe également au financement de ce type de projet et propose aux élus d'adresser un dossier de subvention au Président du Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet, avec le plan de financement

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel de ce projet s'élèverait à la somme de **3 585 € HT** selon le plan prévisionnel ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (HT en €)		
1ère tranche	Valorisation et Entretien des chemins communaux	3 585 €
RECETTES (HT en €)		
Subventions Région 50%		1 792.5 €
Subventions Conseil Départemental 30%		1 075.5 €
Total des subventions		2 868 €
Reste à charge de la commune		717 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- **De demander** une subvention à la Présidente de la Région pour la réalisation de ce projet d'un montant de 1 792.5 €.
- **De demander** une subvention au Président du Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet d'un montant de 1 075.5 €.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour rechercher toute subvention pouvant participer au financement du projet.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

2020/052 Mise à disposition de Virginie LE MENTEC

Le Maire propose à l'assemblée,

- de l'autoriser à signer avec la commune de Salmiech, une convention de mise à disposition pour un adjoint administratif principal de 1^{er} classe de la commune de Sainte Juliette Sur Viaur pour la commune de Salmiech, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **CHARGE** le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Salmiech.
- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents

2020/053 Vote sur le maintien ou non dans les fonctions de 4ème adjoint de Monsieur Chalet.

le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 13 août 2020 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 13 août 2020 par Monsieur le Maire des délégations consenties à M Frédéric Chalet adjoint au Maire par arrêté du 18 juin 2020 dans les domaines travaux bâtiments et voiries le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « *lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions dans les 15 jours.* ». Il indique que ce délai est allongé du fait des vacances et de la programmation des réunions du conseil. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M Frédéric Chalet dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à bulletin secret avec 9 voix contre le maintien, 1 voix pour le maintien et 4 abstentions de ne pas maintenir M Frédéric Chalet dans ses fonctions d'adjoint au maire.

2020/054 Décision modificative budget communal

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il faudrait augmenter le budget de l'opération « 2008 Vestiaires du Piboul » rajouter 2000€ car le budget est dépassé. On gardera le complément pour d'éventuelles dépenses à venir sur ce projet

Il faudrait également augmenter le budget de l'opération « 1901 Éclairages Publics » de 6000€ car les dépenses de décoration de Noël n'étaient pas prévues et il faudrait également installer de nouveaux candélabres sur certains villages de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter** la modification suivante du Budget Principal :

En dépense :

020/020	Dépenses imprévues Invest		-8 000.00 €
21534/21	Réseaux d'électrification Invest.	1901	2 500.00 €
2181/21	Installat° gén. agenc. divers Invest.	2008	2 000.00 €
2188/21	Autres immo corporelles Invest.	1901	3 500.00 €

- **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

2020/055 Décision modificative budget multiservices

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il faut régulariser des écritures d'ordres afin de les équilibrer dans le budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter** la modification suivante du Budget multiservice :

En recette :

021/021	Virement de la section de fonct	-600.31 €
2821/040	Terrains	600.31 €

- **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

2020/056 Délégué à Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès d'Aveyron Ingénierie.

Monsieur Pomié et Monsieur Chalet se présentent

Le Conseil Municipal, nomme Monsieur Pomié avec 10 voix pour 1 voix contre et 3 abstentions, le délégué suivant auprès d'Aveyron Ingénierie.

✓ **Délégué titulaire élu :**

Nom – Prénom : Monsieur Alain POMIE

Adresse personnelle : Impasse du Tilleul 12120 SAINTE JULIETTE SUR VIAUR

Adresse mail : sapomie@orange.fr

Numéro téléphone : 06 22 78 21 40

La séance est levée à 20h50.